

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020

ASSEMBLÉE ANNUELLE

22 10 2021

RONCHAMP



LE NOUVEAU CONSEIL

C'est avec grand plaisir que je préside cette réunion annuelle. Nous ne vous attendions pas aussi nombreux et vous avez répondu présents. Merci.

Un nouveau conseil se présente à vous ; il fait suite à celui présidé par Véronique RATEL et auquel ont aussi contribué Sandrine CARTALLIER, Gérard CHEVAL, François HATON, Jean-Denis MIGNOT, Gwénaëlle PELE-BESSARD et Catherine ROUSSEY qui ont participé à la gestion de la fusion, à la création du service juridique et à la mobilisation contre la loi ELAN et l'accompagnement de la crise COVID.

Voici donc votre nouveau Conseil Régional de l'Ordre des Architectes :

Corinne GIRARD YOUNG, architecte en exercice libéral à Mercurey (71), fondatrice de "Cartesia architects" à Sydney, diplômée de l'Institut de Technologie de Massachusetts, inscrite également en Australie. Nouvelle conseillère, elle nous représente au CAUE 21 et CREPA et contribue aux GT Déontologie, Marché public, Formation et Place de l'architecte dans notre société.

Rachel AMIOT, architecte en exercice libéral société à Besançon (25), diplômée de l'ENSA de Nancy. Conseillère expérimentée, elle contribue aux GT Marché public, Enseignement et Place de l'architecte dans notre société.

Marta PUIG i BOSCH, architecte en exercice libéral à Besançon (25), diplômée de l'Ecole Technique Supérieure d'Architecture de Barcelone, inscrite aussi en Catalogne, présidente des Architectes de la Rénovation BFC. Nouvelle conseillère, elle nous représente au CAUE 25, au CREPA et à Qualibat, et contribue aux GT Déontologie, Communication, Transition écologique, Formation et Place de l'architecte dans notre société.

LE NOUVEAU CONSEIL

Olivier JUFFARD, architecte en exercice gérant EURL à Auvillars-sur-Saône (71), diplômé de l'école des Beaux-Arts Paris-Malaquais. Nouveau conseiller, il contribue au GT Déontologie.

Thierry PORT, architecte en exercice libéral associé à Vesoul (70). Conseiller expérimenté, il nous représente au CAUE 70 et contribue aux GT Déontologie, Communication, Commande privée et Accompagnement des architectes.

Pierre-Etienne JAMES, architecte urbaniste en exercice libéral société à Dijon (21), diplômé de l'ENSA et ENSAI de Strasbourg, enseignant à l'Université. Conseiller expérimenté, il nous représente à Terragilis et au Pôle énergie, et contribue aux GT Déontologie, Marché public, Transition écologique et Futurs locaux.

Aymeric DELOGE, architecte en exercice associé à Dole (39), diplômé de l'ENSA de Nancy. Nouveau conseiller, nous représente au CAUE 39, à la MAFC, au CREPA ; il est notre référent formation au CNOA et contribue aux GT Déontologie, Marché public et Formation.

Daria RONCARA, architecte en exercice libéral et salariée à Dijon et Saulieu (21), diplômée de l'Université des études de Gènes. Nouvelle conseillère, secrétaire adjointe du CROABFC, elle contribue aux GT Transition écologique, Communication, Place de l'architecte dans notre société et Futurs locaux.

Valérie CHARTIER, architecte urbaniste en exercice libéral à Besançon (25), diplômée de l'École d'Architecture de Paris Belleville. Conseillère expérimentée, secrétaire du CROABFC, elle nous représente à la MAFC et au CNOA, contribue aux GT Enseignement, Communication, Formation, Place de l'architecte dans notre société et Futurs locaux.

LE NOUVEAU CONSEIL

Marie PRIMAS, architecte en exercice associée à Macon (71), trésorière adjointe du CROABFC. Conseillère expérimentée, elle nous représente aux CAUE 71, au CREPA et CNOA ; elle contribue aux GT Communication et Commande privée.

Jean-François PERRETANT, architecte ingénieur en exercice libéral société à Voray-sur-l'Ognon (70), diplômé de l'EA de Lyon et Paris-La-Villette, enseignant à l'ENSA de Lyon. Conseiller expérimenté, trésorier du CROABFC, il nous représente au CNOA et contribue aux GT Enseignement, Marché public et Futurs locaux.

Bernard HOGE, architecte ingénieur en exercice associé à Noyers-sur-Serein (89), diplômé de l'Université de Stuttgart, Chicago et Venise. Nouveau conseiller, 3^e vice-président du CROABFC, il nous représente au CAUE 89 et à la MAB, et contribue aux GT Enseignement et Communication.

Frédérique MANSON, architecte en exercice libéral à Gergy (71), diplômée de l'ENSA Lyon. Conseillère expérimentée, 2^e vice-présidente du CROABFC, elle contribue aux GT Communication, Commande privée, Enseignement et Futurs locaux, a ma délégation sur l'animation du Réseau Architecture.

Jean-Paul HARDUIN, architecte en exercice gérant à Dijon (21), diplômé de l'ENSA Paris-La Défense. Nouveau conseiller, 1^{er} vice-président du CROABFC, nous représente au CERC, à la MAB, contribue aux GT Déontologie, Enseignement, Transition écologique et Futurs locaux.

Karine TERRAL, architecte en exercice salariée du CAUE 25 à Besançon (25), diplômée de l'ENSA Languedoc-Roussillon, co-gérante de l'Habitat participatif "Habiter près du platane", nouvelle conseillère, présidente du CROABFC, nous représente au CNOA et contribue aux divers GT.



Valérie CHARTIER - Marta PUIG i BOSCH - Aymeric DELOGE - Jean-Paul HARDUIN - Frédérique MANSON - Pierre-Etienne JAMES -
Daria RONCARA - Corinne GIRARD YOUNG - Karine TERRAL - Marie BIAYS PRIMAS - Rachel AMIOT - Thierry PORT
Absents sur la photographie : Olivier JUFFARD, Bernard HOGE et Jean-François PERRETANT.

PERSPECTIVES

Le hasard ou pas, nous a fait constituer un conseil dans la mouvance du nouveau CNOA. Nos formations, parcours et expériences nous amènent à porter l'idée d'un architecte ouvert au dialogue, prêt à la co-construction et à l'accompagnement de coopérations, disposé aux engagements et respects mutuels.

Nous vous proposerons des matinales en visio ou présentiel avec Thibaut MAUGARD notre référent national, des conseils « hors les murs » et nous avons commencé des entretiens téléphoniques pour être au plus près de vous.

Nous vous proposerons de contribuer à des actions collégiales de médiation comme en témoignent les dernières "JNArchitecture".

Face aux maîtres d'ouvrages, comme vous le faites au quotidien, nous sommes à la recherche de l'équilibre entre leurs besoins et attentes et notre défense de la création architecturale comme du respect des paysages qu'ils soient naturels, urbains ou patrimoniaux. En cela, nous nous rapprochons de parcours professionnels différents des nôtres (personnels de collectivités, de services "instructeurs"...) pour démarrer des démarches de sensibilisation et de dialogue afin d'améliorer les pratiques.

Nous avons la chance d'avoir comme guide la loi sur l'architecture. Nous avons l'opportunité d'être dans une période de questionnement et de prise de conscience pour réconcilier nos modes de vie avec la nature. Les lauréats du dernier prix Pritzker ont rendu visibles des possibles tout comme le dernier guide de l'UIA. Le Pacte vert de l'Union européenne, le lancement du programme d'innovation pour la qualité du logement de demain, les programmes régionaux et d'autres collectivités participent à orienter le changement, à nous d'y être présents.

Si l'architecture est une expression de la culture, nous devons participer aux débats de société et accompagner sa transformation.

Nous sommes formés pour proposer des conciliations entre esthétique, abordabilité et durabilité, pour être au plus près des besoins, du terrain et de l'usage, intégrer les contraintes et en tirer parti. Formons-nous au renouveau des matériaux biosourcés, à l'économie circulaire, à l'accompagnement au changement et nous serons incontournables.

Nous pouvons créer un avenir meilleur. Soyons le changement que nous voulons.



Les nouveaux inscrits 2020 et 2021 en Bourgogne-Franche-Comté : Vanessa ALEXIS, Marion BARBE, Adile BENZEKRI, Nabihha CHAUBARD, Marine CHOMTON, Clélia CORNIL, Nicolas COUTURIER, Adeline COYDON, Mickaël DESEILLE, Mickael DOS SANTOS, Antoine ESCHLIMANN, Coralie FAIVRE, Annabelle FEUVRIER, Charles FRANDON, Océane GAROT, Armand GAULIN, Candice GOUIN PELLETAN, Guillaume HATON, Emilie JOUCHOUX, Julien JOUSSE, Thomas KERN, Audrey LABLANCHE SOUSSY, Juliette LAVALT, Elvire LEYLAVERGNE, Lucie MAIRE, Giulio MONTRASI, Baptiste MORETTI, Pascal MWEMANANI-HIEBEL, Alexandre NOCETO, Héloïse NOUHAUD, Maxence NUZILLAT, Capucine PREVITALI, Helene REBILLARD, Valentin ROUSSEL, Adel SAIDI, Clélia SAINTIGNY, Alexandre SIMERAY, Marc STENGER, Paul THEMIOT, Gauthier VANOVERSCHELDE et Anne-Caroline VUILLEQUEY.

L'ORDRE RÉGIONAL DES ARCHITECTES, DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Bourgogne-Franche-Comté (CROA BFC) est un **organisme de droit privé en charge de missions de service public conférées par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977. Il garantit à la société le respect de son article 1 : "La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine, sont d'intérêt public."**

Placé sous la tutelle du ministère de la Culture et d'un Conseil National, il est géré par 15 architectes conseillers régionaux, qui assurent les **missions de contrôle et régulation de la profession et celles de représentation et promotion de l'architecture et de la profession auprès des pouvoirs publics** (État, collectivités, élus) **et des décideurs privés**, afin de **veiller au respect de « l'intérêt public de l'architecture »**.

A ce titre, il est aussi force de proposition et de conseil dans l'exécution des politiques publiques du logement, de l'équipement et de l'aménagement du territoire.

**813 inscrits
541 architectes
272 sociétés**

**15/18 conseillers
&
2,5 temps pleins :
Marie Maitre, assistante
de direction,
Alexandra Stora, juriste,
Fatlumé Osmani,
apprentie RH**

L'ORDRE RÉGIONAL DES ARCHITECTES, DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

LES MISSIONS LÉGALES OU MISSIONS RÉGALIENNES

- La gestion des inscriptions (inscriptions, radiations, suspensions) ;
- Le contrôle des modalités d'exercice ;
- La protection du titre d'architecte ;
- Les conciliations entre les architectes et leurs clients ou confrères ;
- Le contrôle des assurances ;
- Le contrôle de la formation ;
- L'entraide entre confrères et les procédures collectives ;
- La représentation de la profession auprès des pouvoirs publics et au sein d'organismes (CAUE, CREPA, Maisons de l'architecture, Terragilis, Pôle énergie, Effilogis, Qualibat, CERC, comités ou commissions préfectorales) ;
- Le suivi des marchés publics.

LES MISSIONS NON RÉGALIENNES

- La communication institutionnelle ;
- La co-organisation des JNArchi ;
- La co-animation du Réseau Architecture avec la DRAC BFC ;
- Le soutien aux actions de nos partenaires CREPA, MAB et MAFC, Avenir Radioux, A58, A89 ;
- La diffusion du notebook ;
- La rédaction et diffusion de newsletters ;
- Les actions en direction des jeunes au cours de leur enseignement ;
- L'alimentation des sujets d'actualités : transition écologique, place de l'architecte dans la société, évolution du tableau...

LE BILAN FINANCIER 2020




RAPPORT FINANCIER 2020

Comptable : Olivier **BRULPORT**

Trésorier : Jean-François **PERRETANT**

Trésorier-adjoint : Thibaut **MAUGARD**

- Ressources associatives

	2020	2019	Évolution
Subventions obtenues	415 895 €	401 894 €	+3,5% 
Cotisations des adhérents	14 200 €	11 200 €	+26,8% 
Dons, Mécénats, Legs	2 056 €	5 €	
Total des ressources	432 151 €	413 099 €	+4,6% 

Détails des produits de fonctionnement :

- Dotation CNOA : 31 908 €/mois.
- Subvention DRAC : 33 000 € => 4 000 € (Notebook) + 29 000 € (JNA).
- Droits d'inscriptions : 14 200 €

RAPPORT FINANCIER 2020

Comptable : Olivier **BRULPORT**

Trésorier : Jean-François **PERRETANT**

Trésorier-adjoint : Thibaut **MAUGARD**

- Charges externes

	2020	2019	Évolution
Fournitures consommables	13 923 €	11 356 €	+22,6%
Locations et charges locatives	28 315 €	30 027 €	-5,7%
Entretien et réparation	4 573 €	7 828 €	-41,6%
Primes d'assurance	3 752 €	5 447 €	-31,1%
Honoraires avocats et compta.	12 111 €	17 453 €	-30,6%
Indemnités des conseillers	44 605 €	45 124 €	-1,2%
Frais des conseillers	14 219 €	27 438 €	-48,2%
Frais publicité	686 €	840 €	-18,3%
Frais réception/déménagement	1 695 €	4 864 €	-65,2%
Frais postaux et télécom.	8 283 €	8 553 €	-3,2%
Frais bancaires	3 160 €	444 €	
Autres services extérieurs	4 808 €	6 458 €	-25,5%
Actions réalisées	43 699 €	32 221 €	+35,6%
Total charges externes	184 163 €	198 054 €	-7%

RAPPORT FINANCIER 2020

Comptable : Olivier **BRULPORT**

Trésorier : Jean-François **PERRETANT**

Trésorier-adjoint : Thibaut **MAUGARD**

- Actions réalisées

	2020	2019	Évolution
Rencontre annuelle	3 382 €	7 105 €	-52,4%
Semaine Architecture & Patrimoine (SAP)	1 440 €	2 660 €	-45,9%
Conférence des régions	0 €	2 021 €	
Journées Nationales de l'architecture	24 218 €	9 726 €	+149%
Voeux	1 792 €	0 €	
Notebook	12 866 €	10 709 €	+20,1%
Total actions réalisées	43 699 €	32 221 €	+35,6%

RAPPORT FINANCIER 2020

Comptable : Olivier **BRULPORT**

Trésorier : Jean-François **PERRETANT**

Trésorier-adjoint : Thibaut **MAUGARD**

- Synthèse de l'activité

	2020	2019	Évolution
Subventions perçues	415 895 €	401 894 €	+3,5%
Droits d'inscription + autres produits	16 714 €	11 205 €	+49,2%
Total des produits d'exploitation	432 609 €	413 099 €	+4,7%
Charges de fonctionnement	184 163 €	194 636 €	-5,4%
Impôts et taxes	22 601 €	26 787 €	-15,6%
Charges de personnel	112 414 €	125 552 €	-10,5%
Dotations aux amortissements	8 634 €	7 421 €	+16,3%
Subventions accordées	24 054 €	30 017 €	-19,9%
Total des charges d'exploitation	351 866 €	387 831 €	-9,3%
Résultat d'exploitation	80 743 €	28 686 €	+181,5%
Résultat financier	-716 €	-199 €	-259,8%
Résultat exceptionnel	-23 788 €	-67 245 €	+64,6%
Engagement à réaliser	-4 782 €	0 €	
Excédent de gestion	51 457 €	-38 758 €	

BILAN FINANCIER 2020

Comptable : Olivier **BRULPORT**

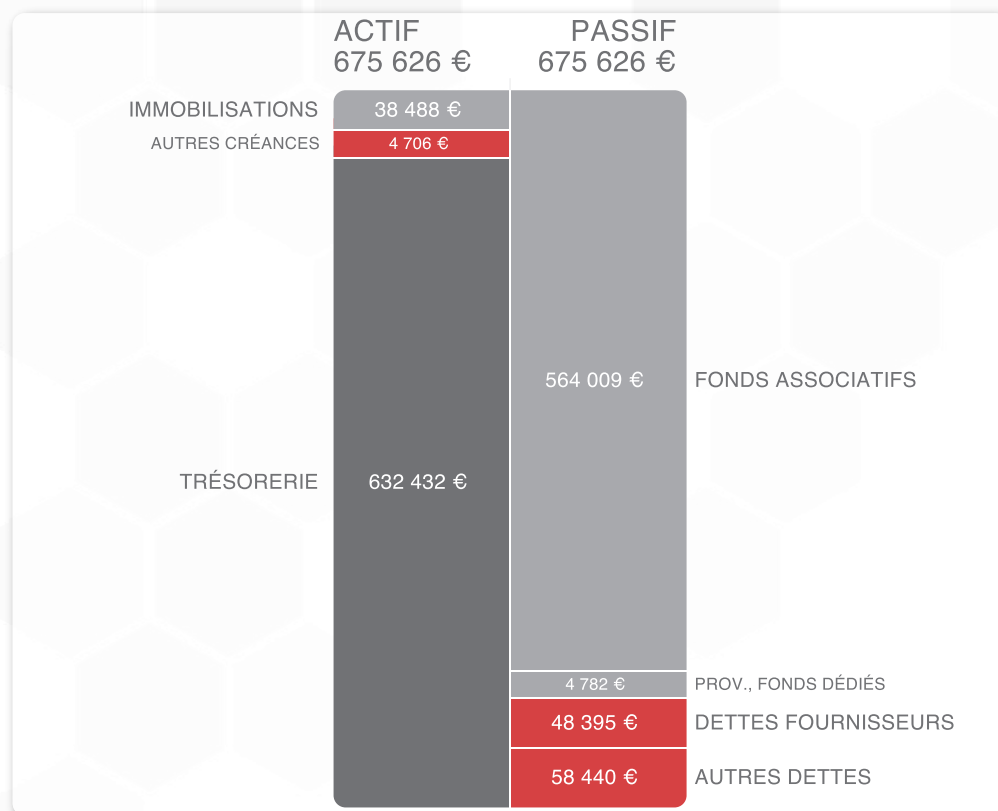
Trésorier : Jean-François **PERRETANT**

Trésorier-adjoint : Thibaut **MAUGARD**

ORDRE DES ARCHITECTES BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

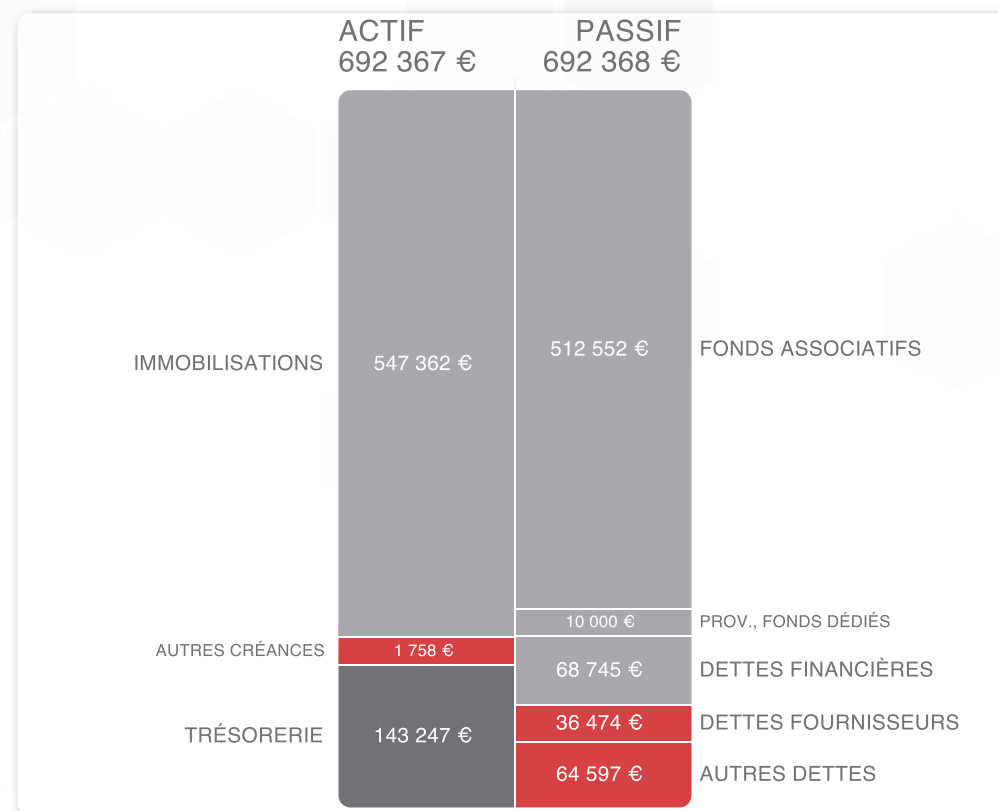


• Bilan au 31/12/2020



FONDS DE ROULEME... 530 303 €
 EXCÉDENT EN F 102 129
 TRÉSORERIE 632 432 €

• Bilan au 31/12/2019

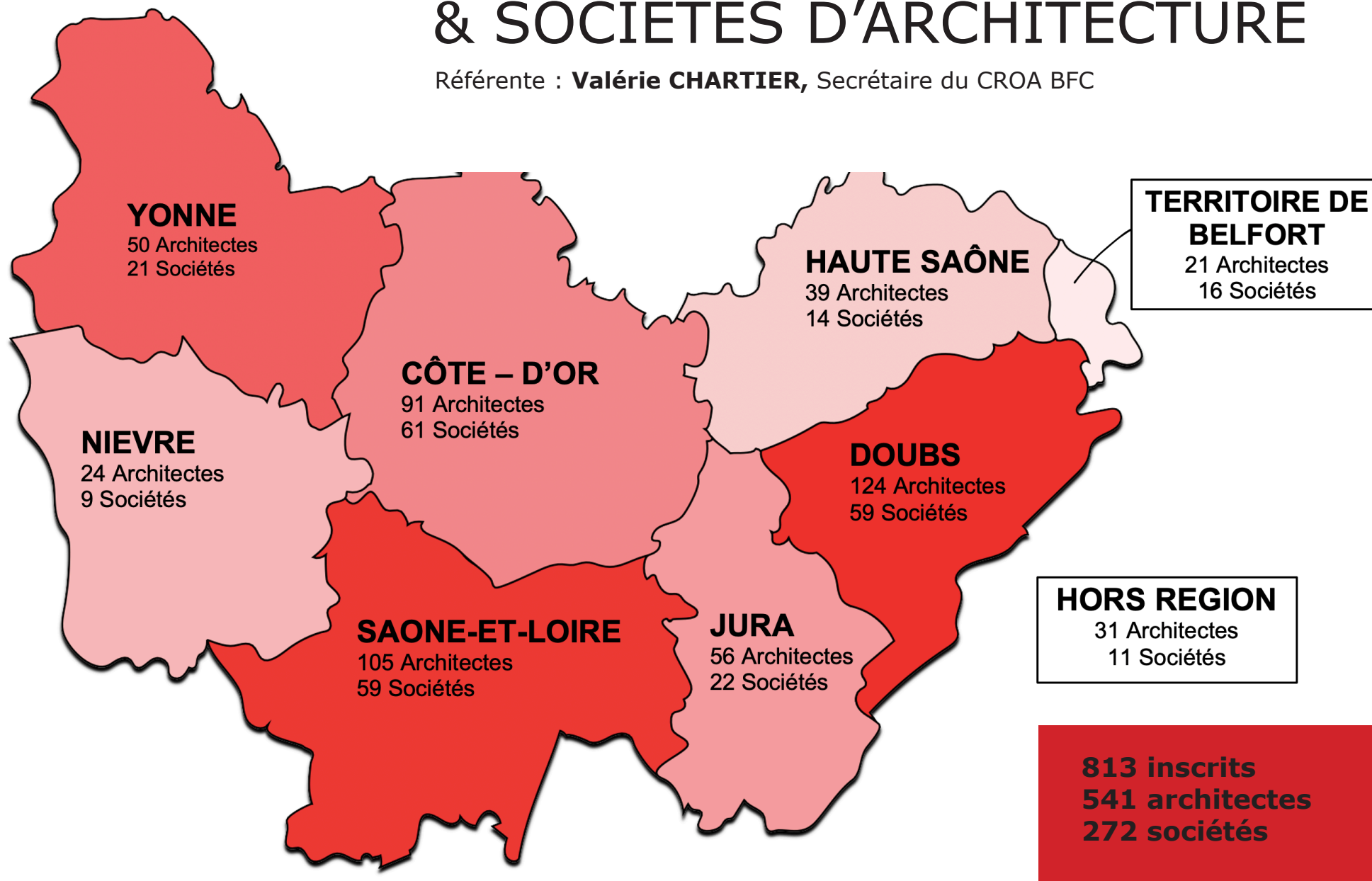


FONDS DE ROULEME... 43 935 €
 EXCÉDENT EN F 99 313 €
 TRÉSORERIE 143 248 €

LES MISSIONS
LÉGALES
DITES
RÉGALIENNES

MOUVEMENTS DES ARCHITECTES & SOCIÉTÉS D'ARCHITECTURE

Référente : **Valérie CHARTIER**, Secrétaire du CROA BFC



813 inscrits
541 architectes
272 sociétés

MOUVEMENTS DES ARCHITECTES & SOCIÉTÉS D'ARCHITECTURE

Référente : **Valérie CHARTIER**, Secrétaire du CROABFC

	Architectes	Sociétés
ENTREES		
Inscriptions et réinscriptions	38	20
SORTIES		
Démission / Cessation d'activité	19	1
Retraite entre 60 & 83 ans, moyenne 69 ans 13	-	-
Décès	1	-
Dissolution / Liquidation	-	10

19 TRANSFERTS ARCHITECTES & SOCIÉTÉS

15 vers autres régions
4 vers Bourgogne-Franche-Comté

LE CONTRÔLE DE L'ATTESTATION D'ASSURANCE

16 SUSPENSIONS POUR DÉFAUTS D'ASSURANCE soit 7 architectes et 9 sociétés après premier courrier (relance simple) et second courrier (recommandé mise en demeure).

LITIGES, DÉONTOLOGIE, PORT DU TITRE

Référents 2020 : **Sandrine CARTALLIER, Gérard CHEVAL, Pierre-Etienne JAMES, Thibaut MAUGARD, Jean-François PERRETANT, Thierry PORT.**

Référents 2021 : **Corinne YOUNG GIRARD, Karine TERRAL, Olivier JUFFART, Jean-Paul HARDUIN, Thierry PORT, Pierre-Etienne JAMES, Aymeric DELOGE.**

Juriste : **Alexandra STORA**

LITIGES 28 SAISINES

• 8 MÉDIATIONS

En application de l'article L612-1 du code de la consommation, tout client consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution d'un litige qui l'oppose à un professionnel.

En 2020, le service de médiation à la consommation est assuré par le CNOA via le site <https://mediateur-consommation.architectes.org/>

• 6 AVIS SIMPLES SUR PIÈCES

Ils concernent des litiges entre architectes ou à l'initiative d'un professionnel (architecte ou maître d'ouvrage professionnel).

• 5 CONCILIATIONS DIFFÉRÉES

En raison des conditions sanitaires ou dans le cas où les parties n'ont pas accepté la tenue en visioconférence.

• 5 RÉOLUTIONS SPONTANÉES

La demande de pièces contradictoires de l'Ordre entraîne parfois le déblocage de la situation et la résolution rapide du litige entre les parties.



LITIGES, DÉONTOLOGIE, PORT DU TITRE

• 4 SAISINES DÉCLARÉES IRRECEVABLES

La Commission est amenée à déclarer la demande irrecevable dans plusieurs situations :

- dossier technique entraînant la mise en jeu de la garantie décennale ;
- incompétence territoriale du CROABFC ;
- litige en cours de traitement devant un Tribunal ;
- absence de convention écrite préalable de l'architecte demandeur.

Pour rappel, l'article 11 du code de déontologie énonce :

« Tout engagement professionnel de l'architecte doit faire l'objet d'une convention écrite préalable, définissant la nature et l'étendue de ses missions ou de ses interventions ainsi que les modalités de sa rémunération. Cette convention doit tenir compte des dispositions du présent code et contenir explicitement les règles fondamentales qui définissent les rapports entre l'architecte et son client ou employeur. »



De surcroît, lorsqu'il contracte avec un consommateur, l'architecte qui ne fait pas signer un contrat écrit précisant les caractéristiques essentielles et le tarif de la prestation manque à son devoir d'information pré contractuelle, et viole les articles L111-1 et L221-2 et suivants du code de la consommation. Dans ce cas, l'Ordre ne pourra pas engager de procédure de conciliation à la demande d'un architecte.

LITIGES, DÉONTOLOGIE, PORT DU TITRE

DEONTOLOGIE 27 DOSSIERS

Infractions présumées :

- défaut de convention écrite préalable (article 11 du code de déontologie des architectes) ;
- signature de complaisance (article 3 de la loi du 3 janvier 1977 modifiée ; articles 5 et 16 du code de déontologie des architectes) ;
- donation en sous-traitance prohibée du projet architectural (article 3 de la loi du 3 janvier 1977 modifiée ; article 37 du code de déontologie des architectes) ;
- prise en sous-traitance prohibée du projet architectural (article 3 de la loi du 3 janvier 1977 modifiée ; article 37 du code de déontologie des architectes) ;
- abandon de mission sans laisser d'adresse (article 38 du code de déontologie des architectes).
- manquements aux obligations d'informations contractuelles imposées par le droit de la consommation et par l'article 36 du code de déontologie.

Art. 36 du code de déontologie

"Lorsque l'architecte a la conviction que les disponibilités dont dispose son client sont manifestement insuffisantes pour les travaux projetés, il doit l'en informer. Outre des avis et des conseils, l'architecte doit fournir à son client les explications nécessaires à la compréhension et à l'appréciation des services qu'il lui rend. L'architecte doit rendre compte de l'exécution de sa mission à la demande de son client et lui fournir à sa demande les documents relatifs à cette mission. L'architecte doit s'abstenir de prendre toute décision ou de donner tous les ordres pouvant entraîner une dépense non prévue ou qui n'a pas été préalablement approuvée par le maître d'ouvrage."

LITIGES, DÉONTOLOGIE, PORT DU TITRE

PORT DU TITRE

• 9 CAS D'USURPATION DU TITRE

Maîtres d'œuvre, dessinateurs, promoteurs, décorateurs ou anciens architectes radiés, se présentent comme architectes et parfois contractent sans assurance.

• 2 ACTIONS SONT EN COURS DEVANT LES JURIDICTIONS JUDICIAIRES POUR :

- usurpation de titre, diplôme ou qualité,
- faux en écriture publique ou authentique,
- usage de faux en écriture publique ou authentique.

FONCTIONNEMENT

Après étude collégiale de dossiers déontologiques par la commission et sur présentation d'un projet de plainte soumis au vote du Conseil, l'architecte qui méconnaît le code de déontologie peut faire l'objet de poursuites disciplinaires devant la chambre régionale de discipline.



Rencontre annuelle à la filature de Ronchamp réhabilitée par Bruno Tonfoni (Atelier Cité Architecture) Prix UNSFA 2017.

MARCHÉS PUBLICS

Référents 2020 : **Rachel AMIOT, François HATON, Pierre-Étienne JAMES, Frédérique MANSON, Jean-François PERRETANT, Véronique Ratel, Catherine ROUSSEY**

Référents 2021 : **Rachel AMIOT, Karine TERRAL, Corinne YOUNG GIRARD, Pierre-Étienne JAMES, Jean-François PERRETANT, Aymeric DELOGE**

Juriste : **Alexandra Stora**

VEILLE DES PROCÉDURES

La commission marchés publics (CMP) assure une veille active des procédures de passation des marchés de maîtrise d'œuvre et détecte les irrégularités. Ses actions sont pédagogiques et réglementaires, dans une démarche partenariale avec les maîtres d'ouvrage.

INTÉRÊT À AGIR DE L'ORDRE

L'Ordre n'a intérêt à agir que pour défendre les intérêts collectifs de la profession et ne peut se substituer à un candidat potentiel dans la contestation. Seul un architecte lésé a la possibilité de faire valoir ses droits et porter à titre individuel un recours.

Le CROABFC doit donc agir dans les limites de sa mission. Il conseille, rappelle les termes de la loi.

Il intervient :

- dans la mesure où les irrégularités constatées constituent une entrave aux droits de l'ensemble de la profession.
- si les irrégularités constatées sont apparentes lors du lancement de la procédure et reposent sur une violation manifeste des règles de la commande publique, des textes régissant l'architecture et la maîtrise d'œuvre.



RÈGLES DU JEU DE LA CONCURRENCE

Rappel : l'Arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 15 octobre 2020, venant confirmer la décision de l'Autorité de la Concurrence du 30 septembre 2019, a condamné l'Ordre des Architectes à 1,5 M€ pour entente, lui reprochant :

- d'avoir diffusé une méthode de calcul d'honoraires obligatoire élaborée à partir du barème du guide de la MIQCP que les architectes devaient appliquer dans leurs réponses aux marchés publics de maîtrise d'œuvre,
- d'être intervenu auprès des maîtres d'ouvrages publics afin de les dissuader de contracter avec des architectes proposant des taux d'honoraires considérés « trop faibles »,
- d'avoir diffusé par l'intermédiaire de son conseil national un modèle-type de saisine des chambres régionales de discipline à l'attention des conseils régionaux, en cas de non-respect par un architecte ou une société d'architecture du barème illicite ainsi mis en place.

L'Autorité a également sanctionné, à hauteur d'un euro, plusieurs sociétés d'architecture et architectes ainsi qu'une association d'architectes ayant participé à cette entente par le biais de dénonciations à l'Ordre de leurs confrères qui ne respectaient par ce « barème d'honoraires ».



Dans son Arrêt du 3 juin 2020, le Conseil d'Etat rappelle que les conseils régionaux de l'ordre des architectes ont qualité pour agir en justice en vue notamment d'assurer le respect de l'obligation de recourir à un architecte et ainsi contester la validité d'un contrat passé en violation de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture. En revanche, ils n'ont pas qualité pour contester les motifs retenus par un acheteur public pour recourir légalement à un marché de conception réalisation.

Le CROABFC réfléchit à un projet de plan d'action 2022 en matière de marchés publics.

MAPA

- mauvaises définitions des prestations à fournir, pénalisant l'égalité des chances entre les candidats ;
- absence de prime au regard des prestations demandées ;
- remise par un architecte de prestations non demandées mettant en évidence l'inégalité de traitement entre les candidats ;
- demandes de prestations graphiques au stade de la candidature ;
- absence de règlement ;
- délais d'études trop courts incompatibles avec la bonne exécution de marchés de maîtrise d'œuvre.

MARCHÉS CONCEPTION/RÉALISATION

Absence de justification au recours dérogatoire au marché de conception/réalisation.

MARCHÉS GLOBAUX DE PERFORMANCE

Demande de justification du recours à ce type de procédure.

FORMATION ARCHITECTES JURÉS

48 architectes ont suivi la formation dispensée par la MIQCP en mai 2020. La liste des architectes Jurés, mise à jour, se compose de **90 jurés pour les 8 départements**.

AFTERWORK CRISE SANITAIRE ET COMMANDE PUBLIQUE

17 architectes ont participé à cet Afterwork, animé en juin 2020 par Maître TRONCHE, sur les thèmes des contrats publics, de la passation et de l'exécution des marchés publics.

WEBINAIRE SUR LE MODÈLE DE MARCHÉ PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE

La CMP a participé aux échanges sur ce nouveau bloc contractuel avec de nombreux architectes en décembre 2020.

**11 DOSSIERS SUR 16 AUPRÈS
DES MOA ont trouvé des issues
favorables et les maîtres
d'ouvrage ont modifié leurs
procédures.**

MARCHÉS PUBLICS

EXIGENCE DE RÉFÉRENCES BIM

Demande d'élargissement à l'équipe de Maîtrise d'œuvre et non à l'architecte seul.

SOUS-CRITÈRE ENVIRONNEMENTAL

Demande de suppression d'un sous-critère environnemental discriminatoire.

ABSENCE DE MISSION OPC

Absence de mission OPC, alors que cette prestation est pourtant demandée par le MOA.

« AUTRES »

Mauvaises pratiques récurrentes de certains AMO.

JURÉS DE CONCOURS

36 architectes formés proposés pour **16** procédures pour l'année 2020.

59 QUESTIONS JURIDIQUES



Visite de la chapelle de ND du Haut (LC-1955) avec Richard Duplat architecte MH et Jean-Jacques Virot président ANDH

FORMATION

Référent 2020 : **Gwénaële PELE-BESSARD**

Référent 2021 : **Aymeric DELOGE**

Se former, c'est s'enrichir, renouveler ou élargir sa culture, ses connaissances, ses compétences et son champ d'action.

Durant l'année 2020, si particulière, le CNOA a exempté les architectes du contrôle de formation et a réfléchi à la mise en place d'un nouveau mode de saisie simplifié des attestations.

Cette période a aussi permis l'ouverture et l'accélération du déploiement d'autres modes de formation (asynchrones, MOOC, hybrides, etc.) comme alternative à la formation en présentiel, permettant à chacun d'élargir le choix de formations.

C'est pourquoi le CROA renouvelle son engagement d'accompagnement dans l'appréhension de ces nouveaux outils, dans la recherche de formations spécifiques et d'aides financières.

Dans le cadre de votre obligation déontologique de formation, l'Ordre des architectes prévoit dès le début 2022 la mise en place d'un nouvel emplacement dédié dans l'espace personnel en ligne, permettant la déclaration des heures réalisées.

POUR RAPPEL VOTRE OBLIGATION EST DE :

- **20 heures par an (14 heures structurées et 6 heures complémentaires) pour obtenir votre attestation de formation annuelle, valorisable auprès de vos clients ;**
- **60 heures (42 heures structurées et 18 heures complémentaires) sur trois ans (période triennale) pour être à jour de votre obligation et donc conforme à votre obligation déontologique.**

A QUOI SERT LA PÉRIODE TRIENNALE ?

A évaluer la durée de votre obligation déontologique de formation sur 3 ans. La période triennale vous donne ainsi la possibilité d'effectuer vos 60 heures (ou plus) de formation obligatoire sur une année ou sur trois ans. Ainsi, en fonction de votre organisation, vous pourrez étaler ou concentrer vos heures de formation comme vous le souhaitez.

QUAND DÉBUTE VOTRE PÉRIODE TRIENNALE ?

Elle débute soit :

- en 2017 pour tous les architectes inscrits à l'Ordre avant 2016 (date de parution du décret) ;
- au moment de votre inscription, pour tous les architectes inscrits à l'Ordre après 2017.

NB : Elle s'achève fin 2019 pour les architectes inscrits initialement avant 2017. Puis en n+3, date d'inscription pour les architectes inscrits depuis début 2017).

COMMENT CONNAÎTRE VOTRE SITUATION VIS-À-VIS DE L'OBLIGATION DE FORMATION ?

La saisie de vos attestations sera simplifiée, par le biais de l'espace spécifique réservé à chaque architecte sur le site de l'ordre national. Cela permettra à chacun de connaître rapidement sa situation vis-à-vis de l'obligation de formation, et faciliter son complément le cas échéant.

Le CROA se tiendra à disposition pour vous aider à déposer vos attestations de formation. Il sera chargé de vérifier la véracité des déclarations et valider le statut de chacun.

Avec 39 % des architectes conformes à l'obligation de formation (2017 à 2019), nous sommes la 3^e Région la plus active à se former.

LES ORGANISMES DE FORMATION PRÈS DE CHEZ VOUS

Le pôle énergie

<https://www.pole-energie-franche-comte.fr/formation.htm>

Domaines d'expertise :
Énergies renouvelables |
Efficacité énergétique |
Économies d'énergie |
Réhabilitation performante | Qualité du bâti | Matériaux biosourcés

LE CREPA

<https://www.crepabfc.fr/formations/>

Domaines d'expertise :
Maître d'œuvre | Management |
Gestion | Réglementation ...

La Scop les 2 rives

<https://www.scop-les2rives.eu/content/accueil>

Domaines d'expertise :
Développement Durable et Qualité Environnementale en aménagement du territoire, urbanisme, architecture et construction

AU NIVEAU NATIONAL

<https://www.architectes.org/rubrique/formation-professionnelle>

LES ACTIONS
DE PROMOTION
DE
L'ARCHITECTURE
&
DE LA
PROFESSION



ENSEIGNEMENT

L'ENSEIGNEMENT DANS LES COLLÈGES ET LYCÉES

Référente 2020-21 : **Valérie Chartier**

Le CROABFC accompagne depuis 2020 le dispositif CEE / Conseil Relation Ecole Entreprise initié par les rectorats des académies de Dijon et Besançon.

Il s'agit pour les architectes volontaires, de participer à un projet de sensibilisation à leur métier en collèges et lycées d'enseignement général ou professionnel.

Différents types d'actions ont été proposés aux rectorats de la région BFC qui traduisent la diversité des pratiques des architectes avec un trait commun, celui de transmettre avec enthousiasme la passion de ce métier.

Des pistes ont été lancées portant sur :

- l'organisation de visites de chantier et d'édifices ;
- l'accueil de stagiaires en agence ;
- des interventions en classe de présentation générale du métier

d'architecte ;

- la participation aux forums des métiers ;
- les liens avec les autres métiers, collaborateurs, économistes, paysagistes, urbanistes, ... ;
- les formations et les modes d'exercice ;
- les chaînes d'acteurs impliqués ;
- ...

Le CROA coordonne et met en lien les établissements scolaires et les architectes, qui sont chaque année sollicités.

**27 demandes ont été enregistrées cette année scolaire 2020-21,
14 architectes sont impliqués.**

PLATEFORME COLLABORATIVE D'ENSEIGNEMENT DE L'ARCHITECTURE HORS LES MURS

Référents 2017-2023 : **Rachel AMIOT & Jean-François PERRETANT**

L'Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) mis en place par le CROABFC, est destiné à organiser et développer l'accueil des étudiants des Écoles d'Architecture en Bourgogne-Franche-Comté.

Il s'adresse à tout partenaire souhaitant construire un projet pédagogique culturel à partir des spécificités et des ressources de la région BFC, dans une démarche de collaboration interdisciplinaire. Les écoles régionales de formation des professionnels de l'acte de bâtir et d'aménager, les collectivités et les instances locales.

Les objectifs sont d'inviter les ENSA à s'emparer, conjointement aux écoles, universités et centres de formation régionaux, de sujets d'études émanant des territoires de BFC, de faire travailler les étudiants sous forme d'ateliers ou de « workshops », et de les confronter aux problématiques constructives à travers la réalisation « in situ » de leurs projets.

Le CROABFC contribue ainsi à faire de l'attractivité le fil conducteur de cette « plateforme » par l'enseignement de l'architecture et de l'aménagement du territoire au regard de trois objectifs stratégiques :

- **Faire de la diversité des territoires une force pour la région ;**
- **S'ouvrir sur l'extérieur et construire des alliances ;**
- **Entrer dans l'ère des transitions.**

Un premier projet pédagogique co-construit avec le Lycée du Bois de Mouchard, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon et le Musée des Maisons Comtoises est en cours et participe pleinement de ces objectifs communs.

Le CROABFC invite ainsi les collectivités et instances régionales à faire part de leurs besoins de réflexions, de leurs envies de réalisations, en matière d'aménagements et de constructions, de manière à inspirer de futurs thèmes pédagogiques à proposer aux écoles.

COMMUNICATION

LES JNARCHI DU 16 AU 18 OCTOBRE 2020

À l'occasion des Journées Nationales de l'Architecture l'ensemble des acteurs du réseau Architecture de Bourgogne-Franche-Comté s'est mobilisé à travers des manifestations sur la thématique "L'architecture du quotidien".

Prestation de communication contractualisée à l'agence de communication Dartagnan.

Mailling & phoning :

513 contacts téléphoniques pour 36 actions créées

2 animations à destination des réseaux sociaux

1 générateur de post & affiches personnalisables

1 programme papier format A5

1 communiqué de presse diffusé au réseau des journalistes = **1 relais sur le site**

Traces Ecrites

1 habillage de la page web du CROABFC

14 posts sur le site du CROABFC, par lien 1540 clics et 58 réactions,

23 partages, 1 commentaire,

Audience à 10% sur la tranche d'âge 18-44 ans.

LE NOTEBOOK

2300 exemplaires diffusés au réseau, partenaires et services instructeurs.

LES NEWSLETTERS

Diffusion d'une synthèse des concours (maître d'ouvrage, opération, procédure, jurés, ou missionnaires, lauréats) et de perspectives de plusieurs concours.



4 AFTERWORKS

AW#8

La crise sanitaire et les architectes : marchés publics et urbanisme, animé par Maître Alexandre TRONCHE
17 architectes

AW#9

Préparer sa retraite, animé par Fipad Conseil
40 architectes

AW#10

Démarche Bâtiment Durable, animé par l'ADEME
25 architectes

AW#11

EFFILOGIS, animé par la Région
30 architectes

LA CARTOGRAPHIE DE L'ÉCOSYSTÈME DE L'ARCHITECTURE



INSTITUTIONS CONSEIL FILIÈRES INITIATIVES CULTURELLES PATRIMOINE ENVIRONNEMENT

L'ÉCOSYSTÈME DE L'ARCHITECTURE EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



INSTITUTION



CONSEIL



FILIÈRES



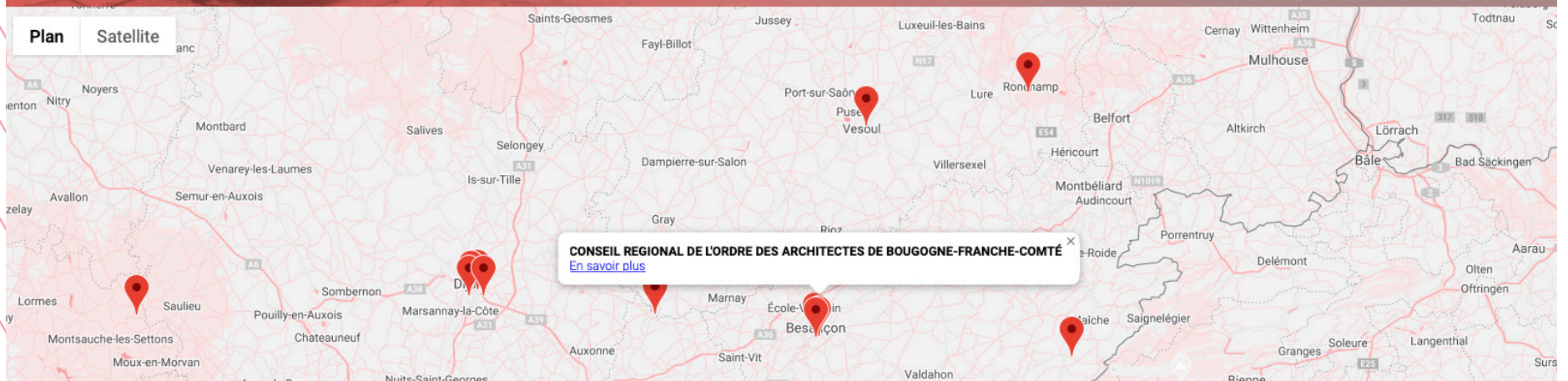
INITIATIVES
CULTURELLES



PATRIMOINE



ENVIRONNEMENT



COMMUNICATION

L'ORGANISATION DU CONSEIL 2021-2023

PÔLE JURIDIQUE

OBJ > Agir quand nécessaire auprès de tous les acteurs de la chaîne de l'acte de bâtir

GT Déontologie : Respect du code de déontologie, conciliations, protection du titre, intérêt à agir

Aymeric DELOGE, Conseiller - dép. 39

Corinne GIRARD YOUNG, Conseillère - dép. 71

Jean-Paul HARDUIN, Vice-Président - dép. 21

Pierre-Etienne JAMES, Conseiller - dép. 21

Olivier JUFFARD, Conseiller - dép. 21

Thierry PORT, Conseiller - dép. 70

Marta PUIG BOSCH, Conseillère - dép. 25

Karine TERRAL, Présidente - dép. 25

PÔLE

COMMANDES PUBLIQUE ET PRIVÉE

OBJ > Mettre en oeuvre des coopérations dans le but d'améliorer la commande publique et privée, communiquer sur les outils existants, proposer un accompagnement

GT Marché public

Rachel AMIOT, Conseillère - dép. 25

Aymeric DELOGE, Conseiller - dép. 39

Corinne GIRARD YOUNG, Conseillère - dép. 71

Pierre-Etienne JAMES, Conseiller - dép. 21

Jean-François PERRETANT, Trésorier - dép. 70

Karine TERRAL, Présidente - dép. 25

GT Commande privée

Marie BIAYS-PRIMAS, Trésorière-adjointe - dép. 71

Frédérique MANSON, Vice-Présidente - dép. 71

Thierry PORT, Conseiller - dép. 70

Karine TERRAL, Présidente - dép. 25

PÔLE

CULTURE ARCHITECTURALE

OBJ > Favoriser les coopérations lors d'événements en faveur de l'architecture, améliorer la lisibilité de la formation de l'architecte et de ses pratiques

GT Place de l'architecte dans notre société

Rachel AMIOT, Conseillère - dép. 25

Valérie CHARTIER, Secrétaire - dép. 25

Corinne GIRARD YOUNG, Conseillère - dép. 71

Bernhard HOGE, Vice-Président - dép. 89

Marta PUIG BOSCH, Conseillère - dép. 25

Daria RONCARA, Secrétaire adjoint - dép. 21

Karine TERRAL, Présidente - dép. 25

GT Maisons de l'architecture

Valérie CHARTIER, Secrétaire - dép. 25 > MAFC

Aymeric DELOGE, Conseiller - dép. 39 > MAFC

Jean-Paul HARDUIN, Vice-Président - dép. 21 > MAB

Bernhard HOGE, Vice-Président - dép. 89 > MAB

GT Réseau architecture

Marie BIAYS-PRIMAS, Trésorière-adjointe - dép. 71

Valérie CHARTIER, Secrétaire - dép. 25

Aymeric DELOGE, Conseiller - dép. 39

Corinne GIRARD YOUNG, Conseillère - dép. 71

Jean-Paul HARDUIN, Vice-Président - dép. 21

Bernhard HOGE, Vice-Président - dép. 89

Frédérique MANSON, Vice-Présidente - dép. 71

Thierry PORT, Conseiller - dép. 70

Marta PUIG BOSCH, Conseillère - dép. 25

Daria RONCARA, Secrétaire adjoint - dép. 21

Patrice WARNANT, architecte - dép. 58

Karine TERRAL, Présidente - dép. 25

Stéphane AUBERTIN, conseiller DRAC

NB : Noms en gras = binôme moteur = responsable du groupe, initiateur de l'organisateur du groupe et de ses actions.

L'ORGANISATION DU CONSEIL 2021-2023

PÔLE ENSEIGNEMENT

OBJ > Favoriser la venue d'écoles d'architecture et créer les conditions d'échanges entre professionnels/élèves

GT Appel à manifestation d'intérêt (AMI)

Rachel AMIOT, Conseillère - dép. 25
Jean-François PERRETANT, Trésorier - dép. 70

GT Conseillers Entreprises pour l'École (CEE)

Valérie CHARTIER, Secrétaire - dép. 25
Karine TERRAL, Présidente - dép. 25
Frédérique MANSON, Vice-Présidente - dép. 71
Jean-Paul HARDUIN, Vice-Président - dép. 21
Bernhard HOGE, Vice-Président - dép. 89

GT Semaine de l'architecture et du patrimoine

Jean-François PERRETANT, Trésorier - dép. 70
Karine TERRAL, Présidente - dép. 25
Stéphane AUBERTIN, conseiller DRAC

PÔLE FORMATION

OBJ > Contrôler et développer la formation des architectes

Marie BIAYS-PRIMAS, Trésorière-adjointe - dép. 71
Valérie CHARTIER, Secrétaire - dép. 25
Aymeric DELOGE, Conseiller - dép. 39
Corinne GIRARD YOUNG, Conseillère - dép. 71
Marta PUIG BOSCH, Conseillère - dép. 25
Karine TERRAL, Présidente - dép. 25

PÔLE

ARCHITECTURE & TRANSITION ÉCOLOGIQUE

OBJ > Améliorer la prise en compte de la qualité architecturale et la compréhension du rôle de l'architecte par l'établissement de propositions à partir des retours d'expériences

Jean-Paul HARDUIN, Vice-Président - dép. 21 > COS, Terragilis

Pierre-Etienne JAMES, Conseiller - dép. 21 > Pôle Energie, COS, Terragilis

Marta PUIG BOSCH, Conseillère - dép. 25 > Effilogis

Daria RONCARA, Secrétaire adjoint - dép. 21 >
Effilogis, COS, Terragilis

Karine TERRAL, Présidente - dép. 25 > Pôle Énergie, Terragilis

PÔLE ACCOMPAGNEMENTS DES ARCHITECTES

OBJ > Poursuivre cet accompagnement, le renforcer et améliorer sa lisibilité

Pierre-Etienne JAMES, Conseiller - dép. 21

Marie BIAYS-PRIMAS, Trésorière-adjointe - dép. 71 > Commission solidarité Entraide (CSE)

Jean-François PERRETANT, Trésorier - dép. 70 >
Comités sociaux économique (CSE)

Thierry PORT, Conseiller - dép. 70

Karine TERRAL, Présidente - dép. 25
Stéphane AUBERTIN, conseiller DRAC
Thibaut MAUGARD conseiller CNOA



L'ORGANISATION DU CONSEIL 2021-2023

PÔLE

REPRÉSENTATION & COMMUNICATION

OBJ > Faciliter le rayonnement de l'architecture et de l'architecte, améliorer la lisibilité et contribution des architectes, être un relais d'information, créer des synergies et coopérations pour la qualité architecturale et sa diffusion

GT Partenariats

Rachel AMIOT, Conseillère - dép. 25 > AMI
Marie BIAYS-PRIMAS, Trésorière-adjointe - dép. 71 > CAUE71, CNOA, COS
Valérie CHARTIER, Secrétaire - dép. 25 > MAFC, CNOA
Aymeric DELOGE, Conseiller - dép. 39 > CAUE39, MAFC, FFB39
Corinne GIRARD YOUNG, Conseillère - dép. 71 > CAUE21
Jean-Paul HARDUIN, 1^{er} Vice-Président - dép. 21 > CNOA, CDSA, CRHH, CERC, MAB, Réseau architecture, COS, Terragilis
Bernhard HOGE, 3^e Vice-Président - dép. 89 > CNOA, CAUE89, MAB, Réseau architecture
Pierre-Etienne JAMES, Conseiller - dép. 21 >, CDSA, Pôle énergie, COS, Terragilis
Olivier JUFFARD, Conseiller - dép. 21
Frédérique MANSON, 2^e Vice-Présidente - dép. 71 > CNOA, Réseau architecture
Jean-François PERRETANT, Trésorier - dép. 70 > CNOA, AMI
Thierry PORT, Conseiller - dép. 70 > CAUE70
Marta PUIG BOSCH, Conseillère - dép. 25 > CAUE25, Effilogis, Qualibat
Daria RONCARA, Secrétaire adjoint - dép. 21 > Réseau architecture, Effilogis, COS, Terragilis
Karine TERRAL, Présidente - dép. 25 > CNOA, Pôle Énergie, Terragilis
Stéphane AUBERTIN, conseiller DRAC
Thibaut MAUGARD conseiller CNOA

GT CAUE-UDAP

Marie BIAYS-PRIMAS, Trésorière-adjointe - dép. 71
Valérie CHARTIER, Secrétaire - dép. 25
Aymeric DELOGE, Conseiller - dép. 39
Corinne GIRARD YOUNG, Conseillère - dép. 71
Bernhard HOGE, Vice-Président - dép. 89
Thierry PORT, Conseiller - dép. 70
Marta PUIG BOSCH, Conseillère - dép. 25
et en sus Patrice WARNANT, architecte - dép. 58

GT Futurs Locaux

OBJ > Repenser l'équilibre des accueils de nos partenaires et publics de façon équitable

Valérie CHARTIER, Secrétaire - dép. 25
Jean-Paul HARDUIN, Vice-Président - dép. 21
Pierre-Etienne JAMES, Conseiller - dép. 21
Frédérique MANSON, Vice-Présidente - dép. 71
Jean-François PERRETANT, Trésorier - dép. 70
Daria RONCARA, Secrétaire adjoint - dép. 21
Karine TERRAL, Présidente - dép. 25

GT Communication du CROABFC

Marie BIAYS-PRIMAS, Trésorière-adjointe - dép. 71
Valérie CHARTIER, Secrétaire - dép. 25
Bernhard HOGE, Vice-Président - dép. 89
Frédérique MANSON, Vice-Présidente - dép. 71
Thibaut MAUGARD, Trésorier adjoint - dép. 71
Thierry PORT, Conseiller - dép. 70
Marta PUIG BOSCH, Conseillère - dép. 25
Daria RONCARA, Secrétaire adjoint - dép. 21
Karine TERRAL, Présidente - dép. 25
Thibaut MAUGARD conseiller CNOA



Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Bourgogne-Franche-Comté

Pôle administratif
1 rue des Martelots 25000 Besançon |
03 81 81 47 38 | Le matin de 9h à 12h30
contact@croabfc.archi

www.architectes.org

Service juridique
56 rue du Transvaal 21000 Dijon |
03 80 28 90 03 | Le matin de 9h à 12h30
juridique@croabfc.archi



Crédits photographiques : Yves PETIT, Thierry PORT, Marta PUIG i BOSCH et Karine TERRAL